


[Accueil](#)

Bonjour lucie dufour

Mardi 25 août 2009

[Contacts](#)
[Mon Profil](#) | [Profil newsletters](#) | [Deconnexion](#)
[A la Une](#)

A la Une > Ressources humaines : Formation > Présentation de l'édition abonnés > Formats

[Politique de santé](#)
[Ressources humaines](#)

- ▶ [Carrières & compétences](#)
- ▶ [Réglementation](#)
- ▶ [Technique de management](#)
- ▶ [Statuts - concours](#)
- ▶ [Social](#)
- ▶ [Formation](#)
- ▶ [Démographie médicale](#)

[Plateau technique](#)
[Hygiène & qualité](#)
[Droit & responsabilité](#)
[La rédaction](#)
[Contacter l'équipe](#)

Formation


Réforme des IFSI

Une année pour asseoir les changements

25.08.09 - HOSPIMEDIA - Rupture ou continuité ? Sous quels "hospices" s'annoncent la rentrée des élèves infirmiers promotion 2009, fixée au 7 septembre ? Le ministère de la Santé répond aux craintes par la publication de textes réglementaires. De nouveaux outils d'information et de formation sont également attendus.

30 600 étudiantes infirmières sont appelées à suivre le programme nouvelle version de cette formation. C'est le quota qui a été attribué cette année. La première promotion de la réforme devrait globalement être équivalente en nombre à celles des années précédentes, estime Emmanuelle Quillet, sous-directrice des ressources humaines du système de santé à la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS). Le nombre des élèves inscrits dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) n'est toutefois pas encore connu. Deux sessions de rentrée en effet coexistent. La première, la plus importante, est fixée au 7 septembre et la seconde est programmée pour février 2010. La seconde a appréhendé les règles de la réforme dès le concours alors que la première, publication des textes oblige, a généralement passé ses concours sous l'ancienne version. Une fois en classe, le nouveau programme s'appliquera à tous.

Un retard de publication sans conséquence

L'[arrêté](#) fixant les règles de la refonte des études infirmières est finalement paru au Journal officiel du 7 août dernier. Le futur programme était néanmoins connu depuis très longtemps, indique Emmanuelle Quillet. La publication des textes n'a fait qu'officialiser une nouvelle donne présentée depuis plusieurs mois aux professionnels via par exemple une grande rencontre au ministère de la Santé (lire notre [article du 10/06/2009](#)) ou encore dans le cadre des séances du Haut conseil des professions paramédicales (HCPP).

Aujourd'hui tous les textes réglementaires sont parus ou sur le point de l'être. Ainsi le portfolio devant servir de guide aux étudiants doit figurer au sommaire du prochain Bulletin officiel. Un document qui selon Emmanuelle Quillet détaille le programme avec plus de précision que les documents présentant précédemment la formation infirmière. Le décret du ministère de l'Enseignement supérieur attribuant le grade de licence aux étudiants des IFSI est également prochainement attendu.

Réforme dès le concours d'entrée

Les modalités de sélection revisitées reconnaissent notamment l'expérience professionnelle des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture. Le niveau scientifique ayant été relevé, cette disposition permet de ne pas mettre en échec ces professionnels qui souhaitent se lancer dans des études infirmière, rappelle Marie-Ange Coudray, conseillère pédagogique nationale à la DHOS. Un module d'adaptation pourrait également être mis en place pour faciliter leur intégration, ajoute-t-elle.

[Recherche](#)

 Recherche avancée

[Hospimedia plus](#)

- ▶ [Agenda](#)
- ▶ [Bibliothèque](#)
- ▶ [Annuaire de liens](#)

[Lettre d'information](#)

Alerteur quotidien, newsletters choisies votre formule !

 Inscription

[Besoin d'aide ?](#)

Laissez nous votre message, nous vous contacterons dès que possible.

[Journal officiel & bulletin officiel](#)

- Journal officiel du 23 août
- Tous les JO
- Le dernier bulletin officiel
- Tous les BO

[Tous nos contenus](#)

- Toutes les brèves
- Tous les articles
- Tous les dossiers

Accompagner le changement

En juin, la DHOS avait voulu rassurer les professionnels en les assurant de son soutien dans la mise en place des réformes. Pour cela dans sa circulaire du 15 juillet dernier sur les axes et actions de formations prioritaires (lire la [brève du 27/07/2009](#)), elle a inscrit l'accompagnement de la mise en place du nouveau référentiel de formation des infirmiers diplômés d'Etat. L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est d'ailleurs chargée de mener cette mission. Elle met actuellement en place une série de conférences régionales sur cette thématique. Pour répondre aux interrogations des directeurs et formateurs, la DHOS envisage également de publier sur son [site internet](#) une rubrique questions/réponses. La problématique des redoublements sera par exemple abordée. Ainsi le grade de licence ne peut être délivré qu'aux étudiants ayant suivi la totalité de leur scolarité dans le nouveau diplôme, rappelle Emmanuelle Quillet. Dans les deux prochaines années minimum, les directeurs d'IFSI vont donc devoir jongler avec la gestion de deux programmes de formation. Ancienne et nouvelle version vont se côtoyer provisoirement.

IFSI/Université : pas de convention

Quelques autres ajustements sont encore en attente. Le nouveau programme institue en effet une collaboration entre les universités et les IFSI qui passe par la signature de conventions et auparavant de regroupements d'IFSI via des Groupements de coopération sanitaire (GCS). Un tel groupement est prévu par académie. Les académies les plus importantes pourront disposer de plusieurs GCS. Mais la trêve estivale semble avoir frappé. Pas un GCS, ni une convention n'a encore été signé, indique Emmanuelle Quillet. Les instituts ont toutefois une année pour le faire. Ce qui n'empêche pas certains de travailler dès aujourd'hui avec des professeurs d'université sans convention, précise Marie-Ange Coudray. Des établissements qui collaborent déjà avec des universités pourraient donc prochainement concrétiser leurs partenariats.

Lydie Watremetz

A lire sur HOSPIMEDIA

► Breve : [Formation infirmière et dispositif LMD - Le ministère se positionne pour un diplôme d'Etat reconnu à un grade licence](#)

► Breve : [Mise en oeuvre du processus LMD - Une circulaire détaille la constitution des GCS IFSI](#)

Tous droits réservés 2001/2009 - HOSPIMEDIA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (<http://www.hospimedia.fr/page.php?P=static/contact2/&to=copyright@hospimedia.fr>). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique [conditions d'utilisation](#).

[Accueil](#) | [L'agence](#) | [Le service](#) | [La rédaction](#) | [Nos références](#) | [Nos lecteurs](#) | [Tester](#) | [S'abonner](#) | [Contacts](#) | [Support abonnés](#)

Tous droits réservés - 2001/2009 - HOSPIMEDIA - [Conditions d'utilisation](#)
HOSPIMEDIA est une marque déposée. Dernière mise à jour le 20 Mai 2009.

Découvrez un autre service du Groupe HOSPIMEDIA : [Staffsante.fr](#), emploi médical, offres d'emploi, CV, emploi santé.



Ce site respecte les [principes de la charte HONcode](#).

[Vérifiez ici.](#)